

PARTENARIAT D'UNE ENTREPRISE AVEC UN ORGANISATEUR DE MANIFESTATION

Dans le cas où **une entreprise est partenaire d'une manifestation Téléthon** :

par exemple : un charcutier offre gracieusement des saucisses qui seront revendues sur le lieu de la manifestation, une entreprise fournit la matière première pour réaliser des objets en laine confectionnés par un club de tricot, etc... et réclame un justificatif pour sa comptabilité.

C'est à **l'organisateur de rédiger une attestation** pour son fournisseur, et non à la Coordination départementale.

Ce document **ne peut pas être imprimé** sur du papier avec **l'en-tête du Téléthon**.

* L'entreprise **ne recevra pas de reçu fiscal**. En effet, il ne s'agit pas d'un don à l'AFM mais à l'organisateur de manifestation. L'AFM n'a rien reçu et ne peut donc éditer un reçu fiscal.

* Toutefois, **l'entreprise peut valoriser ce parrainage dans sa comptabilité et bénéficier des conditions fiscales avantageuses du parrainage**, dans la mesure où l'organisateur lui fait un courrier qui notifie qu'il a bien reçu telle somme, telle prestation ou telle marchandise de la société X, pour une valeur de XX € Hors Taxes, pour sa manifestation Téléthon répertoriée sous le Numéro XX auprès de la coordination du département XX. L'organisateur doit utiliser son propre papier à en-tête.

Le montant de la prise en charge est déductible du résultat de l'entreprise. Autrement dit, elle vient en diminution du bénéfice imposable. En conséquence, cette attestation n'a pas de valeur fiscale (comme on l'entend pour un reçu fiscal qui vient en diminution de l'impôt) mais elle a une incidence fiscale car le montant de la prise en charge vient en diminution du montant imposable de l'entreprise. L'importance de cette incidence fiscale est alors fonction de la nature de l'entreprise (société ou entreprise individuelle) et de sa tranche d'imposition

* L'entreprise a droit, au titre du parrainage, à **un retour en communication à l'échelon de la manifestation**.

Coordination Téléthon Vendée

Cité La Vigne aux Roses, Bt H

Rue Jean Launois 85000 LA ROCHE SUR YON

Tel : 02.51.46.27.02

Site Internet : <http://www.telethon85.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/TELETHON85/>